

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 16/2018

le 31 octobre 2018

Projet de budget de la Commune pour l'exercice 2019.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 1<sup>er</sup> juillet 2013) et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2019.

Il a été établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et de la sécurité (DIS).

Le projet de budget 2019 laisse apparaître le résultat suivant :

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart du budget 2019	
				B19/B18	B19/C17
Charges	<b>72'696'350</b>	66'952'021	67'474'608	5'744'329	5'221'742
Revenus	<b>71'084'058</b>	66'338'652	67'540'482	4'745'406	3'543'576
Résultats	<b>-1'612'292</b>	-613'369	65'874	-998'923	-1'678'166

Les charges augmentent de Fr. 5'744'329.-- ou 8.58% par rapport au budget 2018, évolution principalement due à la RIE III vaudoise et la nouvelle péréquation 2019-2021. Les revenus, quant à eux, augmentent de Fr. 4'745'406.-- ou 7.15% par rapport au budget 2018, progression liée pour l'essentiel à la réévaluation des recettes fiscales.

Le déficit prévisionnel de Fr. 1'612'292.-- représente 2.22% des charges totales du projet de budget 2019, alors que le déficit budgétaire 2018 en représentait le 1.10%.

A noter que la version du budget 2018 retenue dans ce préavis correspond à celle votée par le Conseil communal lors de sa séance du 6 décembre 2017 (base 66 points, y compris les amendements dont les 2 points d'impôts affectés).

Le résultat du nouveau budget 2018 à 64 points résultant du refus du 8 avril 2018 par la population des 2 points d'impôts affectés est identique au budget à 66 points, à savoir un excédent de charges de Fr. 613'369.--. Seuls sept comptes de la rubrique 210 "Impôts" présentent des soldes différents comme suit :

Compte	Libellé	Budget 2018 (base 64 points)	Budget 2018 (base 66 points)	Ecart
<b>Revenus</b>				
210.4001.00	Impôt sur revenu	24'900'000	25'678'125	-778'125
210.4002.00	Impôt sur la fortune	5'700'000	5'878'125	-178'125
210.4003.00	Impôt à la source	910'000	938'438	-28'438
210.4004.00	Impôt des étrangers	920'000	948'750	-28'750
210.4011.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés	2'400'000	2'475'000	-75'000
210.4012.00	Impôt sur le capital des sociétés	5'200'000	5'362'500	-162'500
<b>Total</b>		<b>40'030'000</b>	<b>41'280'938</b>	<b>-1'250'938</b>
<b>Charges</b>				
210.3809.00	Attribution impôts affectés	0	1'250'938	-1'250'938
<b>Total</b>				<b>-1'250'938</b>

Les charges et revenus du budget 2018 (base 64 points) se montent à respectivement Fr. 65'701'083.-- et Fr. 65'087'714.--, soit Fr. 1'250'938.-- de moins pour chaque total que dans le budget 2018 (base 66 points).

## 2. Eléments-clés

### 2.1. Taux d'imposition

Conformément à l'article 33 de la loi sur les impôts communaux (LCom), les arrêtés d'imposition, dont la durée ne peut excéder 5 ans, doivent être soumis à l'approbation du Département en charge des relations avec les communes après avoir été adoptés par les conseils communaux ou généraux. La publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) a lieu annuellement au début du mois de décembre.

En septembre 2017, la Municipalité déposait un arrêté maintenant le taux d'imposition communal à 64% du taux cantonal de référence pour l'année 2018. Ce taux a été porté à 66% suite à l'acceptation d'un amendement de la Commission des finances. Cette décision du Conseil communal a été combattue par un référendum, lequel a été accepté par 76% des votants le 8 avril dernier. Dès lors, le taux d'imposition de 64% en vigueur a été prorogé pour l'année 2018.

Lors de sa séance du 13 août 2018, la Municipalité a adopté le préavis N° 12/2018 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 sur la base d'un taux de 64%, lequel a été retenu pour l'élaboration du présent projet de budget 2019. Le préavis concernant l'arrêté d'imposition a été déposé à la séance du Conseil communal du 5 septembre 2018 pour être voté lors de la séance du 31 octobre 2018.

### 2.2. Contexte particulier : PF17, RIE III vaudoise, nouvelle péréquation 2019-2021

Comme détaillé dans le préavis N° 12/2018 concernant l'arrêté d'imposition, l'exercice 2019 sera particulier par rapport aux années précédentes, en ce sens qu'il subira les effets de la RIE III vaudoise ainsi que de la nouvelle péréquation intercommunale 2019-2021, se traduisant par une diminution des recettes fiscales sur les personnes morales (estimée à Fr. 1.48 million) ainsi qu'une augmentation des charges péréquatives (Fr. 5.11 millions) ayant comme conséquence un impact défavorable de Fr. 6.60 millions par rapport au budget 2018.

### 2.3. Charges cantonales (péréquation intercommunale et réforme policière)

Les charges cantonales suivantes, dont la commune n'a pas la maîtrise, influencent fortement le budget : la péréquation intercommunale (comprenant la facture sociale et la péréquation directe) ainsi que la réforme policière.

Ces deux postes sont portés au budget pour Fr. 22'351'000.-- et représentent 30.75% du total des charges (25.75% au budget 2018) et de 31.44% des revenus (25.99% au budget 2018). Ce montant est en augmentation de Fr. 5'110'000.-- ou 29.63% par rapport au budget 2018 (Fr. 17'241'000.--). Les montants des acomptes 2019 (basés sur le rendement des impôts 2017), ont été communiqués fin septembre 2018 par la Division des finances communales du Service des communes et du logement (SCL), donc juste à temps pour la finalisation du budget.

### **Facture sociale**

Le projet de budget de l'Etat de Vaud pour 2019, selon les informations communiquées par le SCL en septembre 2018, arrête à Fr. 817.5 millions le montant total de la facture sociale à charge des communes. Ce chiffre constitue une augmentation effective de 6.10% par rapport aux acomptes 2018 (de Fr. 770.5 millions). Pour la commune de La Tour-de-Peilz, cela représente un montant de Fr. 14'483'000.--, soit un chiffre supérieur par rapport au budget 2018 (Fr. 11'153'000.--) de Fr. 3'330'000.--.

La facture sociale est financée par un prélèvement de 50% sur les recettes conjoncturelles (droits de mutations, gains immobiliers, impôt sur les successions et de 30% de l'impôt sur les frontaliers) ainsi que par un prélèvement progressif basé sur la capacité financière (valeur du point d'impôt par habitant) excédant la moyenne de l'ensemble des communes (écrêtage). Le solde est payé en points d'impôts, avec un même nombre de points pour toutes les communes.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation 2019-2021, les règles de calcul ont été modifiées, notamment concernant l'écrêtage. Un nouveau palier inférieur de 100% a été ajouté au premier palier de 120% et les taux de prélèvement ont été modifiés. Ainsi, la charge liée à l'écrêtage se monte à Fr. 2'043'000.-- dans le budget 2019, alors qu'elle était nulle dans les acomptes 2018 et s'élevait à Fr. 275'389.-- dans le décompte 2017.

### **Péréquation directe**

Quant au fonds de péréquation, les projections de l'Etat font apparaître un montant net à charge de notre commune de Fr. 6'992'000.-- (versement dans le fonds de péréquation de Fr. 13'499'000.-- et rétrocession basée sur le nombre d'habitants échelonné soit Fr. 6'507'000.--) contre Fr. 5'283'000.-- au budget 2018, soit une augmentation de Fr. 1'709'000.--.

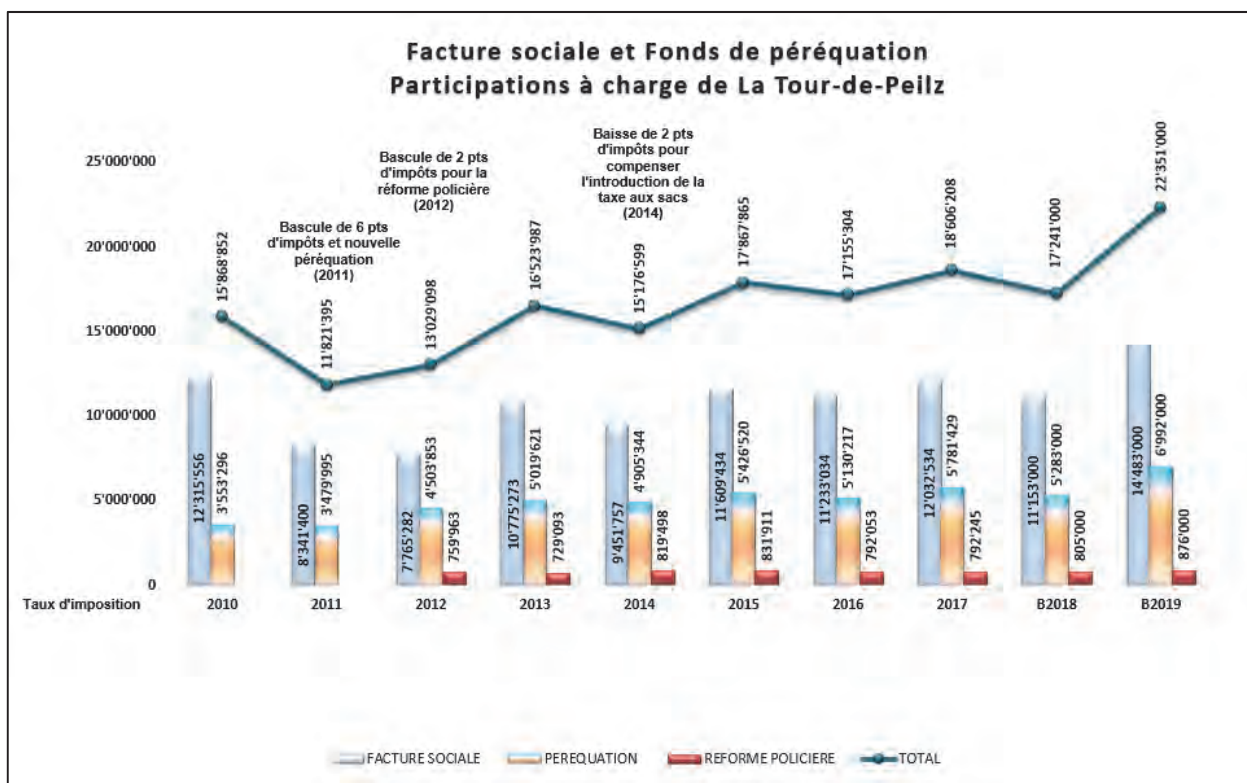
Le nouveau système de péréquation directe mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et révisé dès 2019 ne repose pas sur une alimentation fixe. Le nombre de points nécessaire dépend des redistributions. Il s'effectue par une distribution d'un fonds en trois couches, à savoir :

- **la couche population** : attribution d'un montant en francs par habitant selon la population des communes ;
- **la couche solidarité** : compensation pour les communes financièrement faibles d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale ;
- **la couche liée aux dépenses thématiques** : maintien du système actuel pour les dépenses de routes, transports et forêts (notre commune n'est bénéficiaire des dépenses thématiques que de cas en cas).

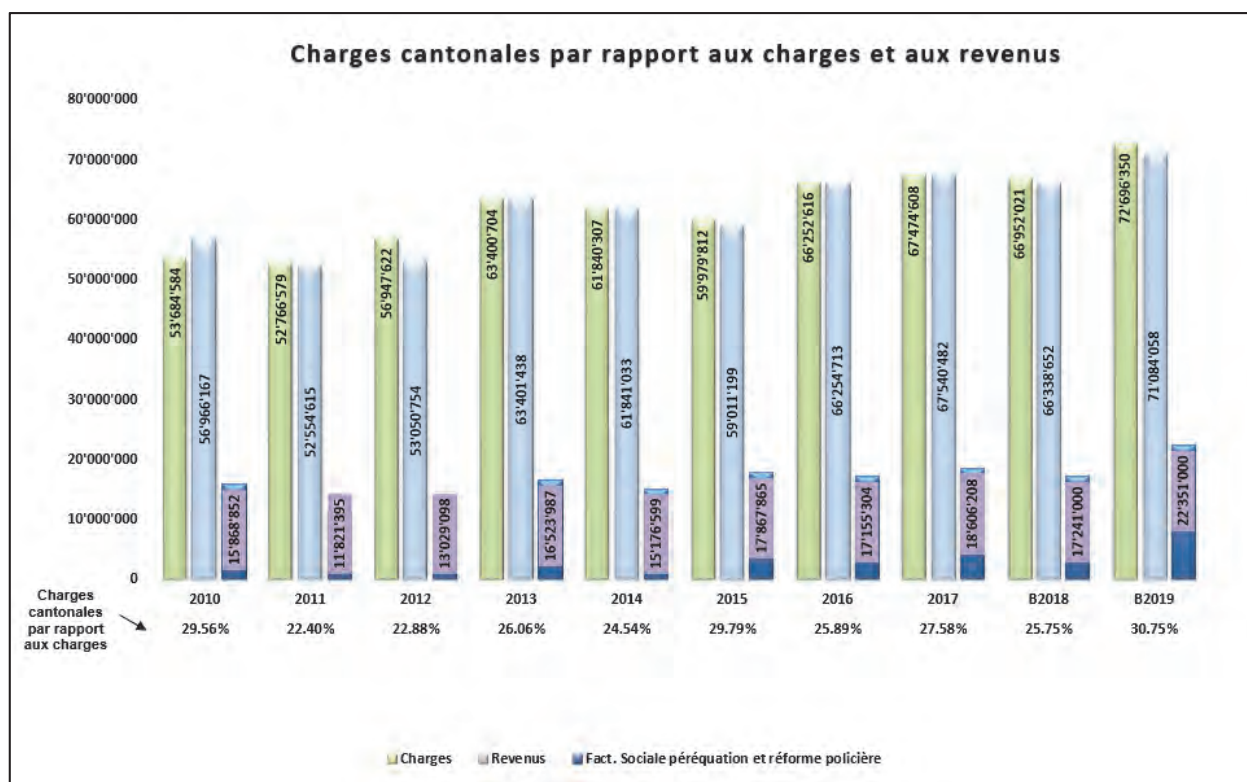
### **Financement de la réforme policière**

Sur la base des modalités de financement de la nouvelle organisation policière (entrée en vigueur en 2012), les communes financent les missions générales de police soit directement pour leur propre police communale, soit en versant à l'Etat un montant basé sur le coût réel des prestations de la police cantonale. Afin de garantir la neutralité des coûts entre les communes et l'Etat, suite à la bascule de 2 points d'impôt intervenue en 2012, un solde est payé par l'ensemble des communes en points d'impôt. Pour La Tour-de-Peilz, il s'agit d'un montant de Fr. 876'000.-- en 2019 (Fr. 805'000.-- en 2018), soit une augmentation de Fr. 71'000.--

Voici la représentation graphique des composantes des frais péréquatifs :



Voici la représentation graphique des charges cantonales par rapport aux charges et revenus :



## 2.4. Transports publics VMCV

Jusqu'en 2016, les VMCV ont connu une vie plutôt sereine. En revanche, une conjonction de facteurs a fait que la société a vécu une situation de crise dès les dernières semaines de 2017. Le Conseil d'administration (CA) a pris connaissance d'une détérioration des finances en novembre 2017 lors de la présentation du projet de

budget 2018. Faute d'explications circonstanciées, le CA a refusé ce budget et a désigné une délégation en son sein chargée d'accompagner la direction dans l'analyse de cette situation financière. A la suite de l'absence pour raison de santé de la responsable des finances en plein bouclage de l'exercice 2017, le CA a dû mandater une société fiduciaire afin de clôturer les comptes 2017. Le résultat de ces démarches a été validé par le réviseur des VMCV, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton ainsi que l'assemblée générale en juin 2018.

Lors d'une séance d'information destinée aux communes organisée début septembre 2018, une projection du budget 2019 des VMCV a été présentée, en l'absence d'un budget 2019 finalisé à ce jour. Il en ressort, dans le cadre du budget 2018 des VMCV, que le déficit à charge de la Commune de Fr. 962'000.-- était sous-estimé. Dès lors, un 5<sup>ème</sup> acompte de Fr. 567'430.-- a été demandé pour palier au problème de trésorerie de l'entreprise. Pour 2019, la projection des VMCV annonce un déficit estimé à Fr. 1'710'000.--, soit une augmentation de Fr. 748'000.-- ou 77.75% par rapport au budget 2018 (sans 5<sup>ème</sup> acompte). Les raisons invoquées sont une augmentation des charges d'exploitation (masse salariale, charges d'amortissement des véhicules) et une stagnation des recettes de la zone tarifaire Mobilis, malgré le développement des prestations et l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

Pour plus de renseignements, l'on se référera au document intitulé "Informations relatives à la situation de l'entreprise VMCV SA" figurant en annexe à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 31 octobre 2018.

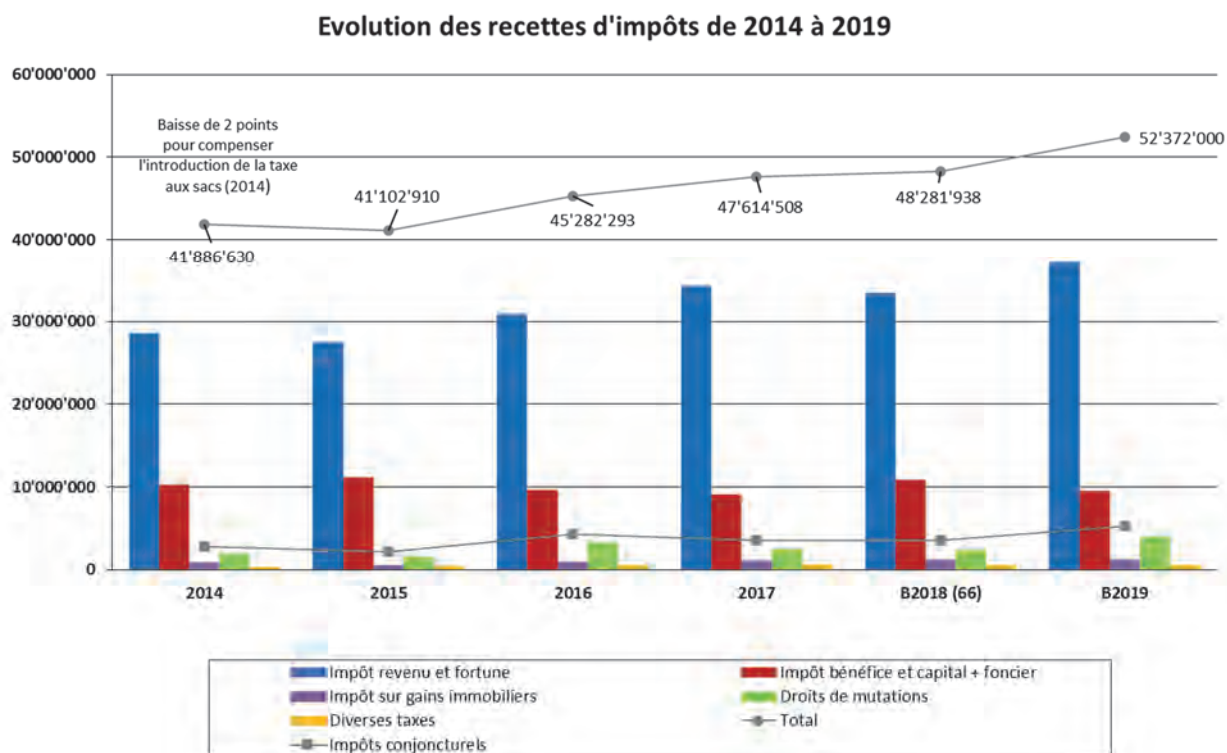
## 2.5. Recettes d'impôt

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des recettes d'impôts de 2014 à 2019.

A noter, et c'est une bonne nouvelle, que les impôts facturés au 31 août 2018 (colonne "08.18", base 64 points) sont déjà supérieurs au budget 2018 (base 64 points), ce qui laisse présumer un bon résultat pour 2018 et une projection optimiste pour 2019.

Evolution des impôts 2014 à 2019									
Compte	Exercice	2014	2015	2016	2017	B2018 (64)	B2018 (66)	08.18	B2019
	Habitants	11'207	11'334	11'637	11'779	12'000	12'000	12'000	12'200
	Taux	64	64	64	64	64	66	64	64
210.4001.00 *	Impôt sur revenu	22'966'811	20'993'930	23'907'515	26'259'338	24'900'000	25'678'125	23'631'870	28'100'000
210.4002.00 *	Impôt sur la fortune	4'304'266	4'430'900	5'191'614	5'781'999	5'700'000	5'878'125	4'909'965	6'390'000
210.4003.00 *	Impôt à la source	202'802	1'254'015	894'683	1'352'330	910'000	938'438	709'063	1'650'000
210.4004.00 *	Impôt des étrangers	995'195	797'235	900'668	919'774	920'000	948'750	792'511	990'000
	<b>Impôt revenu et fortune</b>	<b>28'469'074</b>	<b>27'476'080</b>	<b>30'894'480</b>	<b>34'313'441</b>	<b>32'430'000</b>	<b>33'443'438</b>	<b>30'043'410</b>	<b>37'130'000</b>
210.4011.00 *	Impôt sur le bénéfice des sociétés	2'753'882	3'157'418	2'154'067	1'443'756	2'400'000	2'475'000	1'994'357	1'250'000
210.4012.00 *	Impôt sur le capital des sociétés	5'118'406	5'400'113	4'780'245	4'883'215	5'200'000	5'362'500	5'045'602	5'100'000
210.4013.00	Impôt complémentaire sur immeubles	103'509	146'088	148'272	188'270	150'000	150'000	-46'392	200'000
210.4020.00	Impôt foncier	2'288'662	2'376'505	2'478'837	2'600'071	2'750'000	2'750'000	2'750'000	2'950'000
	<b>Impôt bénéfice et capital + foncier</b>	<b>10'264'459</b>	<b>11'080'123</b>	<b>9'561'421</b>	<b>9'115'311</b>	<b>10'500'000</b>	<b>10'737'500</b>	<b>9'743'566</b>	<b>9'500'000</b>
210.4040.00 **	Droits de mutations	1'495'738	794'730	1'653'245	2'117'848	1'400'000	1'400'000	1'686'038	2'530'000
210.4050.00 **	Impôt sur successions et donations	391'504	816'285	1'634'367	294'441	950'000	950'000	3'831'212	1'450'000
	<b>Droits de mutations</b>	<b>1'887'242</b>	<b>1'611'015</b>	<b>3'287'612</b>	<b>2'412'290</b>	<b>2'350'000</b>	<b>2'350'000</b>	<b>5'517'250</b>	<b>3'980'000</b>
210.4411.00 **	<b>Impôt sur gains immobiliers</b>	<b>895'273</b>	<b>492'402</b>	<b>982'585</b>	<b>1'102'536</b>	<b>1'200'000</b>	<b>1'200'000</b>	<b>1'776'334</b>	<b>1'200'000</b>
210.4061.00	Impôt sur les chiens	34'400	39'350	39'650	39'250	40'000	40'000	37'050	41'000
210.4090.00	Impôt récupéré après défalcation	81'933	182'421	215'754	118'065	160'000	160'000	27'691	170'000
210.4101.00	Patentes de boissons et tabac	1'650	1'294	0	0	1'000	1'000	0	1'000
210.4221.00	Intérêts moratoires et majorations	252'600	220'225	300'791	513'616	350'000	350'000	141'383	350'000
	Corrections d'arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Diverses taxes</b>	<b>370'582</b>	<b>443'290</b>	<b>556'195</b>	<b>670'931</b>	<b>551'000</b>	<b>551'000</b>	<b>551'000</b>	<b>562'000</b>
	<b>Total</b>	<b>41'886'630</b>	<b>41'102'910</b>	<b>45'282'293</b>	<b>47'614'508</b>	<b>47'031'000</b>	<b>48'281'938</b>	<b>47'631'559</b>	<b>52'372'000</b>
	* Impôt total influencé par le taux	36'341'362	36'033'610	37'828'792	40'640'412	40'030'000	41'280'938	37'083'368	43'480'000
	** Impôts conjoncturels	2'782'515	2'103'417	4'270'197	3'514'826	3'550'000	3'550'000	7'293'584	5'180'000
	Valeur du point d'impôt	567'834	563'025	591'075	635'006	625'469	625'469	579'428	679'375
	Point d'impôt par habitant	50.67	49.68	50.79	53.91	52.12	52.12	48.29	55.69

Voici la représentation graphique de cette évolution :



### Impôts sur les personnes physiques

Jusqu'au budget 2018, une majoration de 4% (dont 2% de progression des revenus et de la fortune et 2% liés à l'augmentation du nombre de contribuables) a été effectuée sur les montants facturés au 31 août 2017 par l'ACI pour estimer le résultat 2018 des recettes d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Après analyse, il s'est avéré que cette pratique était très prudente et que les décomptes étaient souvent au-dessus des prévisions.

Dans le cadre du budget 2019, une extrapolation de 10% a été effectuée sur les montants facturés au 31 août 2018 par l'ACI pour estimer le résultat 2018, complétée de la majoration de 4% (dont 2% de progression des revenus et de la fortune et 2% liés à l'augmentation du nombre de contribuables) pour aboutir à l'estimation du résultat 2019. Cette nouvelle approche se veut donc plus réaliste, en revanche, la réserve de progression vers le haut devient nettement plus faible. Par ailleurs, cette démarche permettra de réduire l'écart souvent conséquent entre les budgets et les comptes.

En outre, le 30 septembre 2018 est entré en vigueur l'échange automatique d'informations, qui permettra à l'ACI de recevoir des données bancaires en provenance d'autres pays. Selon les renseignements obtenus auprès de diverses fiduciaires, les procédures de dénonciation spontanée de la part de contribuables souhaitant régulariser leur situation fiscale en Suisse sont nombreuses, laissant apparaître des éléments de revenus et de fortune omis jusqu'alors. Ces faits nouveaux vont donc soutenir la croissance des recettes fiscales sur les personnes physiques.

Suite à des mouvements favorables de contribuables, l'impôt à la source est revu en conséquence à la hausse, par rapport au budget 2018, selon les chiffres de 2017 et les impôts facturés au 31 août 2018.

### Impôts sur les personnes morales

Pour les personnes morales, suite à l'introduction du volet vaudois de la RIE III dès 2019, les taux d'imposition des entreprises ont évolué comme suit :

Imposition des entreprises <sup>1</sup>		2015	2016	2017	2018	2019
Taux effectif ordinaire (IFD et ICC)		22.79%	22.09%	21.37%	21.37%	13.79%
Statuts spéciaux (holding, base, etc.)		Oui	Oui	Oui	Oui	Abolition
Impôt sur le capital	Régime ordinaire	0,3‰	0,3‰	0,3‰	0,3‰	0,6‰
	Sociétés holding	0,75‰	0,75‰	0,75‰	0,75‰	0,6‰
	Sociétés de base	0,1‰	0,1‰	0,1‰	0,1‰	0,6‰
Impôt minimum calculé sur les recettes brutes	Commerce de gros	0.13‰	0.13‰	0.12‰	0.12‰	0.05‰
	Fabrication	0.36‰	0.36‰	0.32‰	0.32‰	0.14‰
	Autres recettes brutes	0.72‰	0.72‰	0.68‰	0.68‰	0.28‰

L'Union des communes vaudoises (UCV) a procédé à trois simulations des impacts sur les recettes des personnes morales. Ont été retenus dans le budget 2019 les montants de Fr. 1'250'000.-- pour l'impôt sur le bénéfice (comprenant Fr. 395'000.-- de compensation suite à l'adoption de la motion Mischler par le Grand Conseil accordant Fr. 50 millions aux communes en compensation de la RIE III vaudoise) et de Fr. 5'100'000.-- pour l'impôt sur le capital des sociétés.

En comparaison du budget 2018 (base 66 points), cela représente une diminution des recettes estimée à Fr. 1'487'500.-- (Fr. 1'225'000.-- pour l'impôt sur le bénéfice et Fr. 262'500.-- pour l'impôt sur le capital).

### Impôts foncier, droits de mutations, successions et donations

Vu l'importante activité immobilière constatée sur le territoire communal et selon les chiffres de 2017, l'impôt foncier ainsi que les droits de mutations ont été révisés à la hausse par rapport au budget 2018. De même, les recettes de l'impôt sur les successions et donations ont également été estimées de manière plus favorable, compte tenu notamment des chiffres au 31 août 2018.

## 2.6. Autofinancement

La marge d'autofinancement (cash flow) se calcule en déduisant du total des charges et des revenus les amortissements (rubrique 33), les attributions et prélèvements sur fonds de réserve (rubriques 38 et 48) et les imputations internes (rubriques 39 et 49). Cette marge est négative pour un montant de Fr. -716'262.--. Elle était positive de Fr. 1'583'200.-- au budget 2018 (base 66 points), qui comprenait les 2 points d'impôts affectés, à savoir Fr. 1'250'938.--, donc de Fr. 332'262.-- sans ces points supplémentaires refusés par la suite par référendum.

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
3 <b>Total des charges</b>	<b>72'696'350</b>	<b>66'952'021</b>	<b>67'474'608</b>
33 Amortissements	532'520	432'520	513'177
38 Attributions aux fonds de réserve	666'300	1'952'338	3'847'163
39 Imputations internes	861'430	819'500	807'873
Charges nettes	70'636'100	63'747'663	62'306'395
4 <b>Total des revenus</b>	<b>71'084'058</b>	<b>66'338'652</b>	<b>67'540'482</b>
48 Prélèvements sur les fonds de réserve	302'790	188'290	1'568'464
49 Imputations internes	861'430	819'500	807'873
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1'612'292</b>	<b>-613'369</b>	<b>65'874</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>69'919'838</b>	<b>65'330'862</b>	<b>65'164'144</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>-716'262</b>	<b>1'583'200</b>	<b>2'857'750</b>

### 3. Détails du budget 2019

#### 3.1. Ecart principal des charges et des revenus

Voici les écarts principaux (valeur absolue égale ou supérieure à Fr. 100'000.--) parmi les charges du budget 2019 par rapport au budget 2018 :

Compte	Libellé	B2019	B2018	Ecart (Fr)	Ecart (%)
<b>180</b>	<b>Transports publics</b>				
180.3517.08	Transports publics VMCV ligne 201	365'000	92'000	273'000	296.74%
180.3657.00	Transports publics VMCV ligne 203	554'000	324'000	230'000	70.99%
180.3657.01	Transports publics VMCV ligne 207	476'000	298'000	178'000	59.73%
<b>223</b>	<b>Fonds de péréquation</b>				
223.3520.00	Péréquation directe (alimentation)	13'499'000	11'634'000	1'865'000	16.03%
<b>501</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>				
501.3312.11	Amort - Inst. techn. Mousquetaires	100'000	-	100'000	-
<b>600</b>	<b>Administration</b>				
600.3521.00	Sécurité Riviera	3'161'900	3'334'500	-172'600	-5.18%
<b>705</b>	<b>Accueil familial de jour</b>				
705.3011.02	Traitement des accueillantes	1'613'000	1'468'400	144'600	9.85%
<b>706</b>	<b>Accueil de jour des enfants</b>				
706.3525.00	Part. au réseau REVE	4'730'700	4'324'600	406'100	9.39%
<b>720</b>	<b>Prévoyance sociale</b>				
720.3515.02	PC à domicile et hébergement	4'588'000	3'533'400	1'054'600	29.85%
720.3515.07	Assurance maladie	1'369'000	1'054'400	314'600	29.84%
720.3515.10	RI + part. cant. ass. chômage	4'982'000	3'836'300	1'145'700	29.86%
720.3515.11	Subv - Aides personnes handicapées	2'104'000	1'621'200	482'800	29.78%
720.3515.12	Prest. famille et autres prest. sociales	839'000	645'500	193'500	29.98%
720.3515.13	Bourses études et apprentissages	601'000	462'200	138'800	30.03%
<b>TOTAL</b>		<b>38'982'600</b>	<b>32'628'500</b>	<b>6'354'100</b>	<b>19.47%</b>

Voici les écarts principaux (valeur absolue égale ou supérieure à Fr. 100'000.--) parmi les revenus du budget 2019 par rapport au budget 2018 :

Compte	Libellé	B2019	B2018	Ecart (Fr)	Ecart (%)
<b>210</b>	<b>Impôts</b>				
210.4001.00	Impôt sur le revenu	28'100'000	25'678'125	2'421'875	9.43%
210.4002.00	Impôt sur la fortune	6'390'000	5'878'125	511'875	8.71%
210.4003.00	Impôt à la source	1'650'000	938'438	711'562	75.82%
210.4011.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés	1'250'000	2'475'000	-1'225'000	-49.49%
210.4012.00	Impôt sur le capital des sociétés	5'100'000	5'362'500	-262'500	-4.90%
210.4020.00	Impôt foncier	2'950'000	2'750'000	200'000	7.27%
210.4040.00	Droits de mutations	2'530'000	1'400'000	1'130'000	80.71%
210.4050.00	Impôt sur les succ. et donations	1'450'000	950'000	500'000	52.63%
<b>223</b>	<b>Fonds de péréquation</b>				
223.4520.00	Péréquation directe (population)	6'507'000	6'351'000	156'000	2.46%
<b>705</b>	<b>Accueil familial de jour</b>				
705.4331.00	Part. des parents	1'000'000	780'000	220'000	28.21%
<b>TOTAL</b>		<b>56'927'000</b>	<b>52'563'188</b>	<b>4'363'812</b>	<b>8.30%</b>

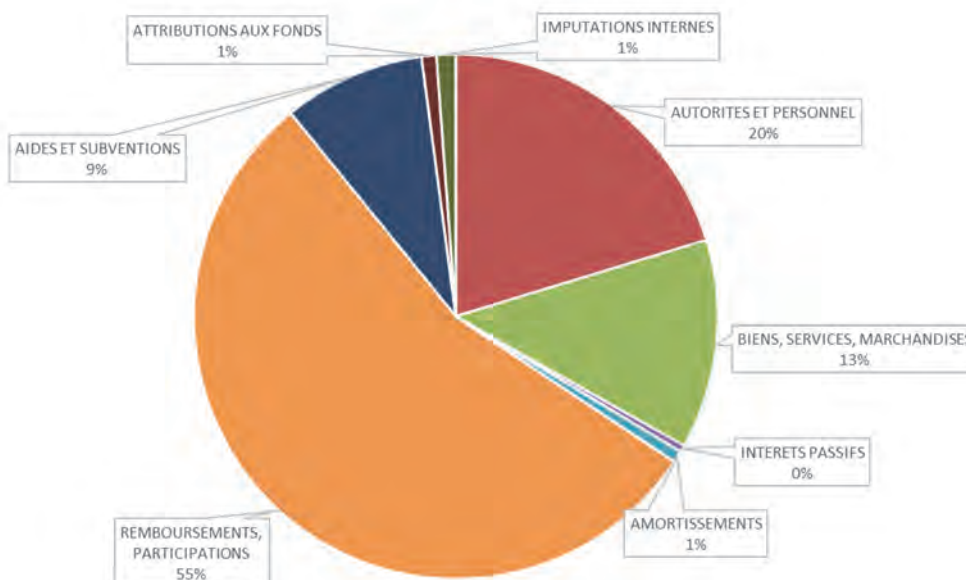


### 3.2. Charges par natures, évolution, analyse

Les charges par natures évoluent comme suit :

	CHARGES	2019	2018	DIFF.	%	2019 %/Total	2018 %/Total
30	AUTORITES ET PERSONNEL	14'751'136	14'173'621	577'515	4.07 %	20.29 %	21.17 %
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	9'363'705	9'586'717	-223'012	-2.33 %	12.88 %	14.32 %
32	INTERETS PASSIFS	304'775	304'775			0.42 %	0.46 %
33	AMORTISSEMENTS	532'520	432'520	100'000	23.12 %	0.73 %	0.65 %
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	39'846'610	33'926'750	5'919'860	17.45 %	54.81 %	50.67 %
36	AIDES ET SUBVENTIONS	6'369'874	5'755'800	614'075	10.67 %	8.76 %	8.60 %
38	ATTRIBUTIONS AUX FONDS	666'300	1'952'338	-1'286'038	-65.87 %	0.92 %	2.92 %
39	IMPUTATIONS INTERNES	861'430	819'500	41'930	5.12 %	1.18 %	1.22 %
	<b>TOTAUX</b>	<b>72'696'350</b>	<b>66'952'021</b>	<b>5'744'330</b>	<b>8.58 %</b>		

Voici la représentation graphique de cette évolution :



#### Evolution des charges nettes de 2015 à 2019 (sans amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes)

Charges	B2019	B2018	C2017	C2016	C2015
30 Autorités et personnel	14'751'136	14'173'621	14'074'545	13'605'694	12'992'271
31 Biens, services, marchandises	9'363'705	9'586'717	7'604'820	8'088'223	8'574'616
32 Intérêts passifs	304'775	304'775	245'874	292'844	352'520
35 Remboursements, participations	39'846'610	33'926'750	35'371'506	30'568'983	31'873'684
36 Aides et subventions	6'369'874	5'773'800	5'009'650	4'778'457	4'701'284
<b>Totaux</b>	<b>70'636'100</b>	<b>63'765'663</b>	<b>62'306'395</b>	<b>57'334'201</b>	<b>58'494'376</b>

#### Autorités et personnel

Compte tenu de l'évolution négative du coût de la vie, les salaires du personnel n'ont pas été indexés. Il est par contre tenu compte de l'augmentation statutaire des traitements. Par ailleurs, une prime exceptionnelle sera accordée à tous les collaborateurs pour un montant correspondant à 0.5% de la masse salariale.

#### Biens, services, marchandises

Ce poste comprend l'entretien du parc immobilier, l'achat de matériel et machines d'exploitation ainsi que l'acquisition ou le remplacement de véhicules.

### Intérêts passifs et dettes

Il a été tenu compte d'une réserve d'emprunt de Fr. 5'000'000.-- (intérêts dans compte 220.3223.06) afin de couvrir le plan des dépenses d'investissement de 2019 de Fr. 11'575'000.--, déduction faite de la marge d'autofinancement positive attendue pour 2018 ainsi que du solde de liquidité au 31 décembre 2018 résultant des bons exercices 2017 et 2018. Pour rappel, le plafond d'endettement, voté par votre Conseil lors de sa séance du 22 mars 2017 (cf. préavis 03/2017), atteint Fr. 85'000'000.--. Il est actuellement utilisé à hauteur de Fr. 20'000'000.--.

### Remboursements, participations à des collectivités publiques

Ce poste comprend, entre autres, la participation à la facture sociale ainsi qu'au fonds de péréquation et les participations aux charges de trafics régionaux et d'énergie.

### Aides et subventions

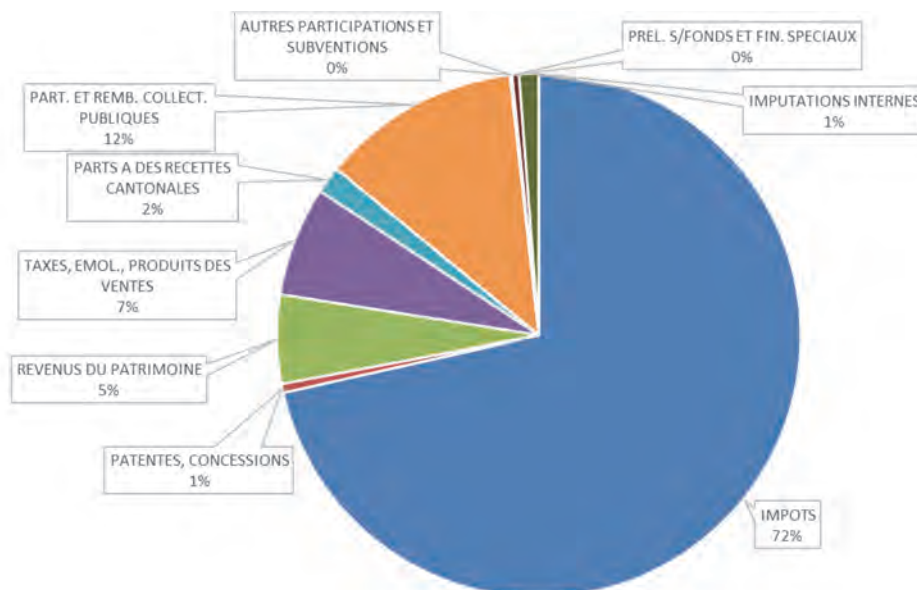
Les principaux montants compris dans ce poste sont les subventions versées à Montreux-Vevey Tourisme, au Fonds culturel Riviera, à la Fondation du Musée suisse du jeu, à l'AVASAD - Maintien à domicile, à l'Association des salles à manger "L'Escale" ainsi que la couverture des déficits des lignes de transports urbains (VMCV).

### 3.3. Revenus par natures, évolution, analyse

Les revenus par natures évoluent comme suit :

	REVENUS	2019	2018	DIFF.	%	2019 %/Total	2018 %/Total
40	IMPOTS	50'821'000	46'730'938	4'090'062	8.75 %	71.49 %	70.44 %
41	PATENTES, CONCESSIONS	389'800	389'800			0.55 %	0.59 %
42	REVENUS DU PATRIMOINE	3'872'699	3'785'465	87'234	2.30 %	5.45 %	5.71 %
43	TAXES, EMOL., PRODUITS DES VENTES	4'817'754	4'587'274	230'480	5.02 %	6.78 %	6.91 %
44	PARTS A DES RECETTES CANTONALES	1'200'000	1'200'000			1.69 %	1.81 %
45	PART. ET REMB. COLLECT. PUBLIQUES	8'728'485	8'547'285	181'200	2.12 %	12.28 %	12.88 %
46	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	90'100	90'100			0.13 %	0.14 %
48	PREL. S/FONDS ET FIN. SPECIAUX	302'790	188'290	114'500	60.81 %	0.43 %	0.28 %
49	IMPUTATIONS INTERNES	861'430	819'500	41'930	5.12 %	1.21 %	1.24 %
	<b>TOTAUX</b>	<b>71'084'058</b>	<b>66'338'652</b>	<b>4'745'406</b>	<b>7.15 %</b>		

Voici la représentation graphique de cette évolution :



**Evolution des revenus nets de 2015 à 2019 (sans les gains comptables, prélèvements sur fonds de réserve et imputations internes)**

Revenus	B2019	B2018	C2017	C2016	C2015
40 Impôts	50'821'000	46'730'938	45'998'356	43'998'917	40'388'989
41 Patentes, concessions	389'800	389'800	409'984	384'358	392'185
42 Revenus du patrimoine	3'872'699	3'785'465	4'057'350	3'732'787	3'666'914
43 Taxes, émoluments, produits	4'817'754	4'587'274	5'196'759	5'259'373	4'700'871
44 Parts à des recettes cant.	1'200'000	1'200'000	1'102'536	982'585	492'402
45 Part. et remb. collect. publ.	8'728'485	8'547'285	8'326'144	10'720'979	7'609'745
46 Autres particip. et subv.	90'100	90'100	73'015	50'531	42'964
<b>Totaux</b>	<b>69'919'838</b>	<b>65'330'862</b>	<b>65'164'144</b>	<b>65'129'530</b>	<b>57'294'070</b>

**Patentes et concessions**

Ce montant comprend, entre autres, la taxe à l'usage du sol (0.007 Fr./kWh), la taxe spécifique (0.003 Fr./kWh) et la redevance de la Compagnie du gaz.

**Revenus du patrimoine**

Il s'agit des loyers des immeubles du patrimoine financier, des revenus des immeubles du patrimoine administratif ainsi que des redevances d'utilisation du domaine public ou droit de superficie.

**Taxes, émoluments, produits des ventes**

Il s'agit notamment des émoluments pour les documents d'identité, des permis de construire, des participations des parents à l'accueil de jour des enfants et des taxes de raccordement et d'utilisation (eaux claires, égouts). En plus, dès 2014, se trouvent également dans ce poste les produits de la taxe déchets.

**Parts à des recettes cantonales**

Il s'agit de la part de la Commune à l'impôt sur les gains immobiliers.

**Participation et remboursement de collectivités**

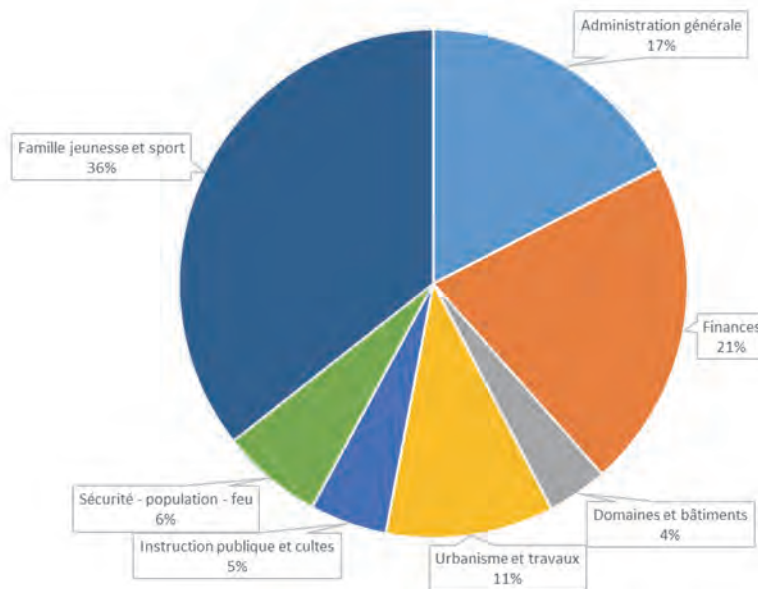
Ce poste comprend notamment le retour du fonds de péréquation, diverses subventions cantonales, ainsi que les participations des communes partenaires concernant l'accueil de jour des enfants.

**3.4. Charges par services, évolution, analyse**

Les charges par services évoluent comme suit :

	CHARGES	2019	2018	DIFF.	%	2019 %/Total	2018 %/Total
1	Administration générale	12'664'524	11'538'767	1'125'758	9.76 %	17.42 %	17.23 %
2	Finances	15'297'235	14'719'063	578'172	3.93 %	21.04 %	21.98 %
3	Domaines et bâtiments	2'799'670	2'527'050	272'620	10.79 %	3.85 %	3.77 %
4	Urbanisme et travaux	7'767'901	7'968'116	-200'215	-2.51 %	10.69 %	11.90 %
5	Instruction publique et cultes	3'567'370	3'663'105	-95'735	-2.61 %	4.91 %	5.47 %
6	Sécurité - population - feu	4'708'450	4'770'900	-62'450	-1.31 %	6.48 %	7.13 %
7	Famille jeunesse et sport	25'891'200	21'765'020	4'126'180	18.96 %	35.62 %	32.51 %
	<b>TOTAUX</b>	<b>72'696'350</b>	<b>66'952'021</b>	<b>5'744'330</b>	<b>8.58 %</b>		

Voici la représentation graphique de cette évolution :

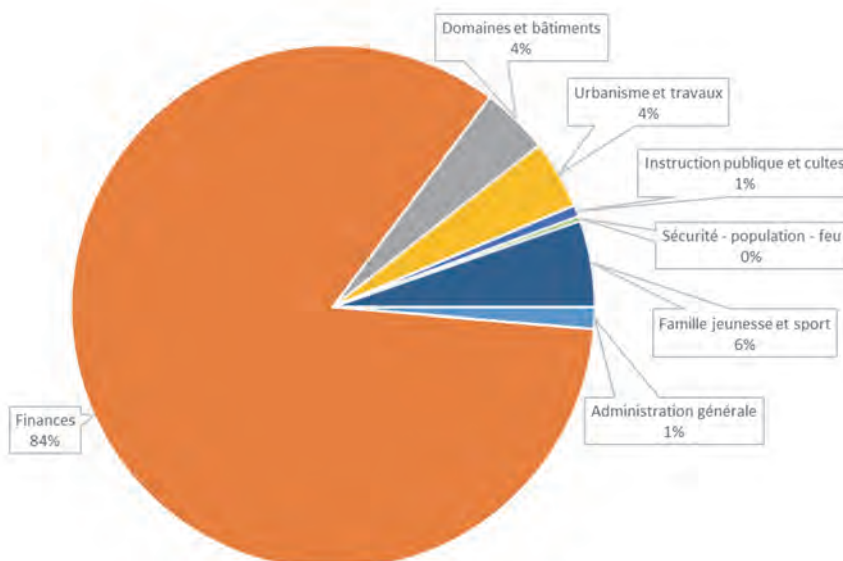


### 3.5. Revenus par services, évolution, analyse

Les revenus par services évoluent comme suit :

	REVENUS	2019	2018	DIFF.	%	2019 %/Total	2018 %/Total
1	Administration générale	929'850	885'000	44'850	5.07 %	1.31 %	1.33 %
2	Finances	59'651'500	55'414'188	4'237'312	7.65 %	83.92 %	83.53 %
3	Domaines et bâtiments	2'981'138	2'871'589	109'549	3.81 %	4.19 %	4.33 %
4	Urbanisme et travaux	3'010'090	2'999'055	11'035	0.37 %	4.23 %	4.52 %
5	Instruction publique et cultes	515'500	461'650	53'850	11.66 %	0.73 %	0.70 %
6	Sécurité - population - feu	205'500	216'000	-10'500	-4.86 %	0.29 %	0.33 %
7	Famille jeunesse et sport	3'790'480	3'491'170	299'310	8.57 %	5.33 %	5.26 %
	<b>TOTAUX</b>	<b>71'084'058</b>	<b>66'338'652</b>	<b>4'745'406</b>	<b>7.15 %</b>		

Voici la représentation graphique de cette évolution :



### 3.6. Charges selon degrés d'influence de la Commune

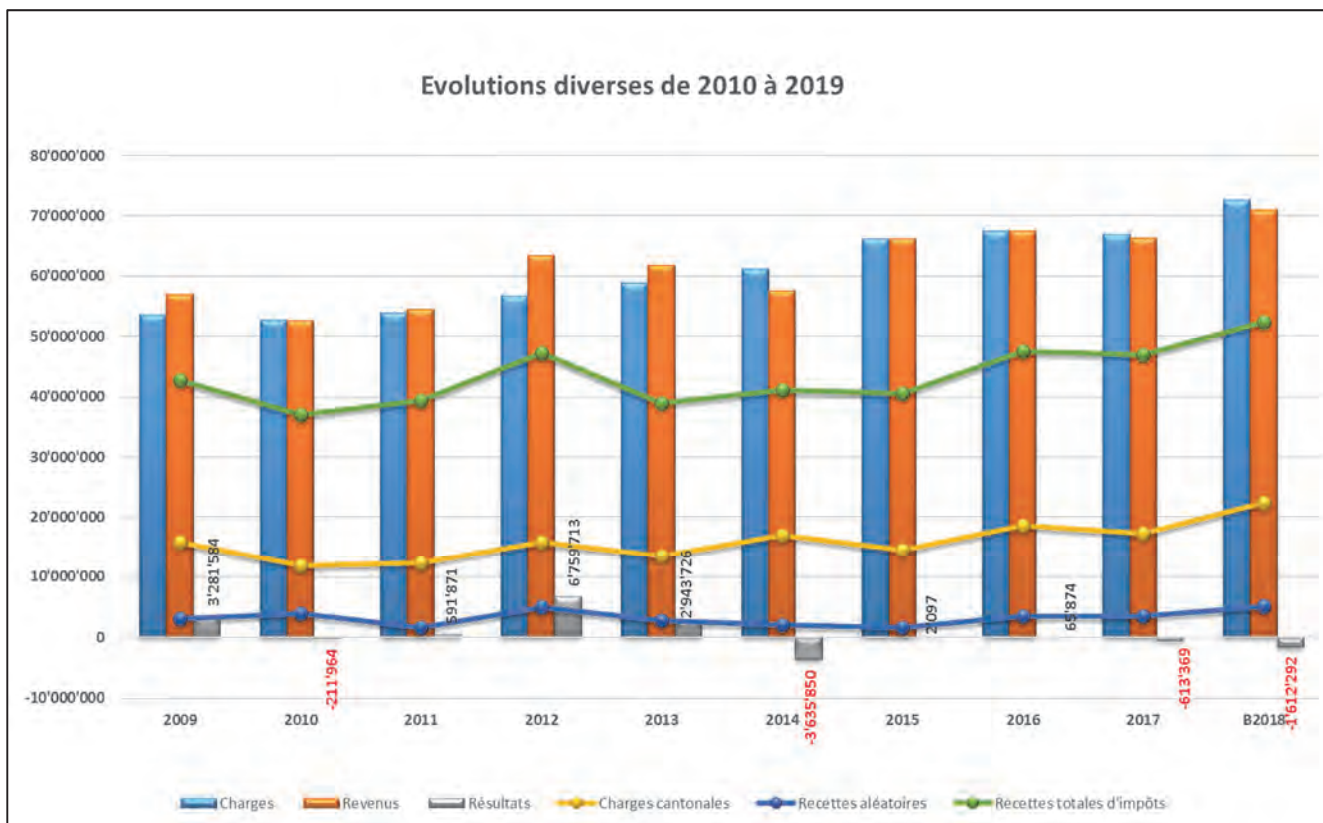
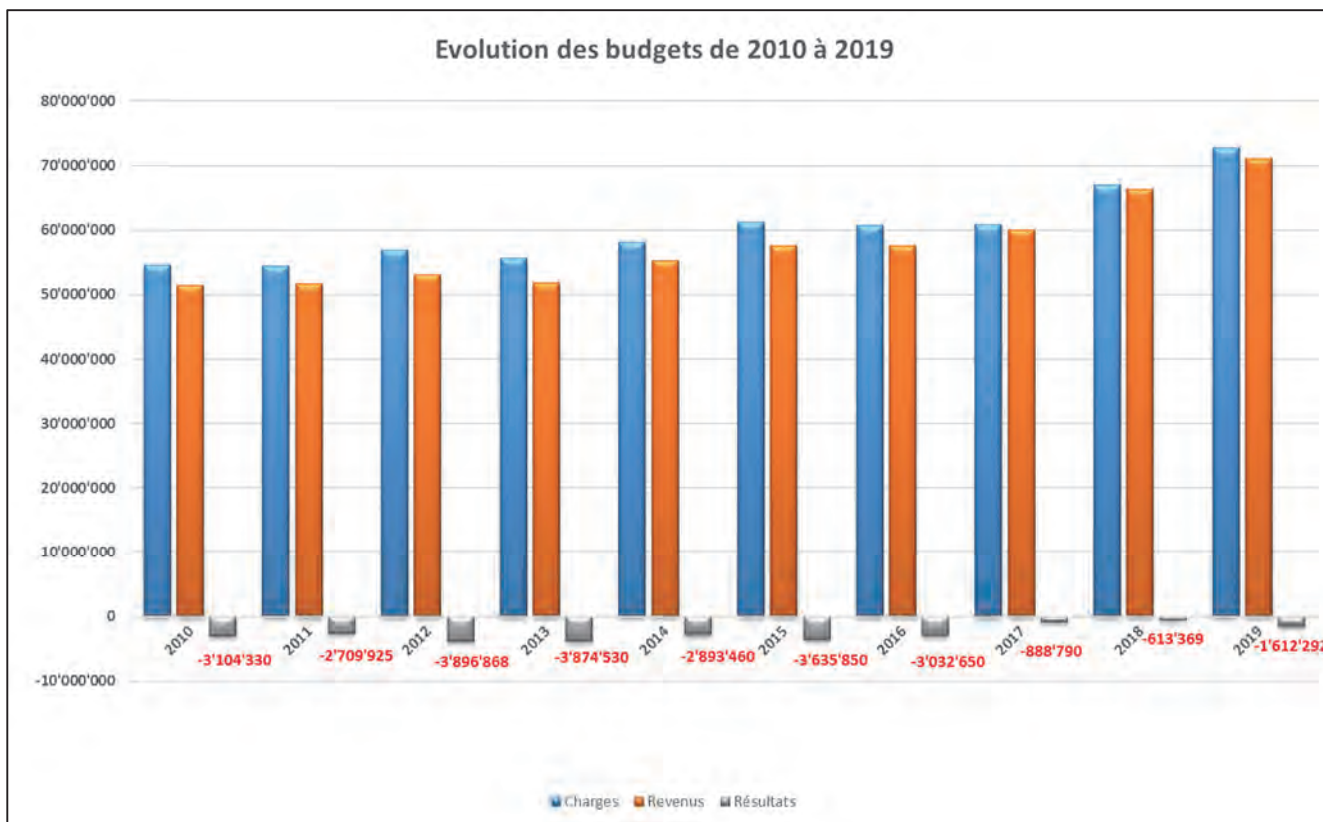
Le tableau ci-dessous a pour but d'illustrer les différents types de charges selon les degrés d'influence de la Commune, à savoir :

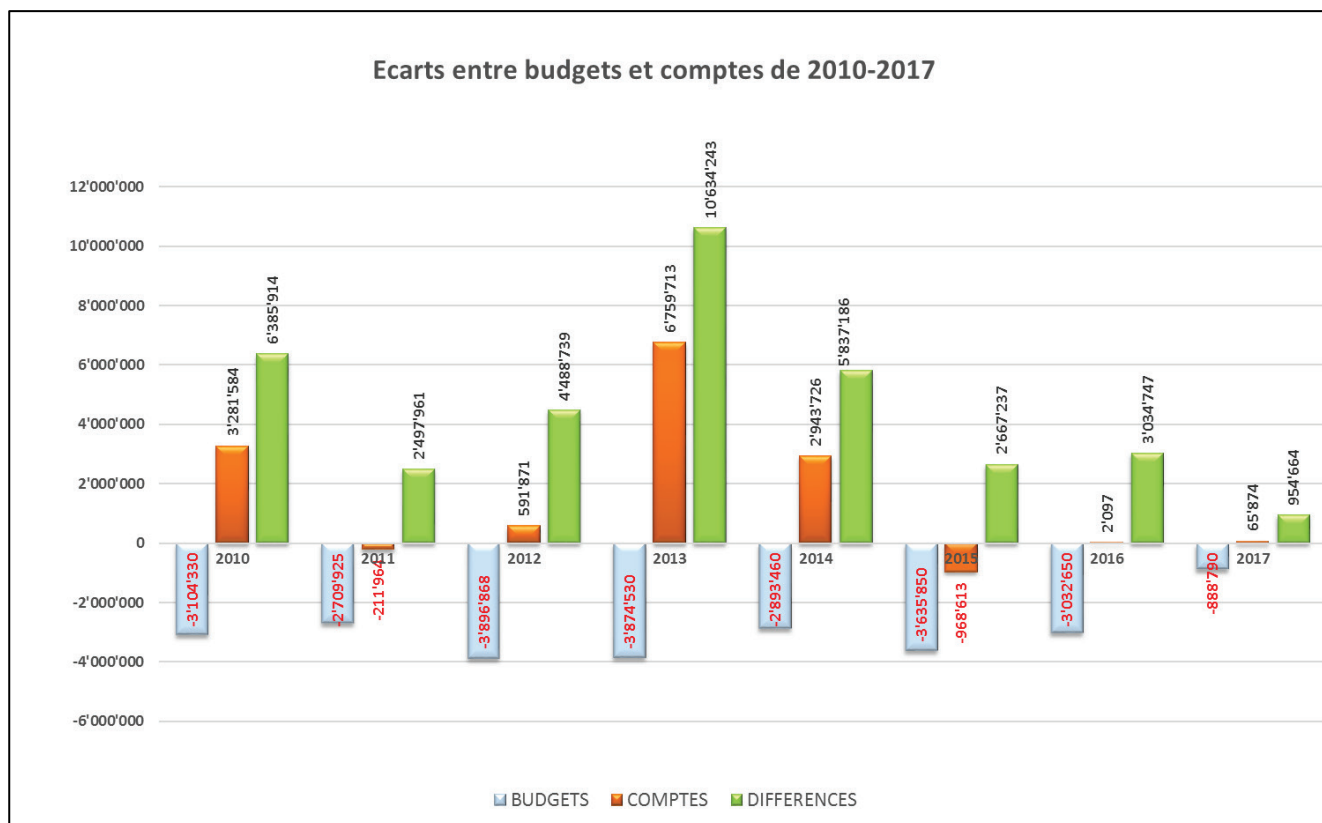
- Charges cantonales et intercommunales (54.81% du total des charges) : charges liées, à savoir imposées, sans possibilité d'influence de la Commune
- Charges fixes de la Commune (30.45% du total des charges) : influence restreinte de la Commune
- Charges variables de la Commune (14.74% du total des charges) : influence relative de la Commune

Les critères de distinction entre charges fixes et variables de la Commune peuvent bien entendu prêter à discussion, en revanche, il ressort de cette présentation que la marge de manœuvre, à savoir une influence directe et à court terme de la Commune, ne concerne **qu'environ 15% du total des charges**.

Natures	Comptes	Montants	Totaux	Canton et communes	Fixes LTDP	Variables LTDP
30	Autorités et personnel	14'751'136	14'751'136		14'751'136	
310	Imprimés et fournitures de bureau	416'630			416'630	
311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	769'290				769'290
312	Achats d'eau, d'énergie et de combustible	857'150			857'150	
313	Autres fournitures et marchandises	554'820				554'820
314	Entretien des immeubles, routes et territoire	2'395'020				2'395'020
315	Entretien d'objets mobiliers et d'inst. techniques	422'450				422'450
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	263'590			263'590	
317	Réceptions et manifestations	202'350				202'350
318	Honoraires et prestations de services	2'607'185			2'607'185	
319	Impôts, taxes, frais divers	875'220	9'363'705		875'220	
32	Intérêts passifs	304'775	304'775		304'775	
33	Amortissements	532'520	532'520		532'520	
351	Charges cantonales	17'024'500		17'024'500		
352	Charges d'autres communes ou ass. de communes	22'822'110	39'846'610	22'822'110		
36	Aides et subventions	6'369'874	6'369'874			6'369'874
38	Attributions aux fonds et financements spéciaux	666'300	666'300		666'300	
39	Imputations internes	861'430	861'430		861'430	
	<b>Totaux</b>	<b>72'696'350</b>	<b>72'696'350</b>	<b>39'846'610</b>	<b>22'135'936</b>	<b>10'713'804</b>
	<b>% selon total des charges</b>			<b>54.81%</b>	<b>30.45%</b>	<b>14.74%</b>

### 3.7. Comparatifs budgets et comptes





#### 4. Synthèse

Le projet de budget 2019 et l'exercice correspondant marqueront sans doute un tournant par rapport aux trois années précédentes. En effet, les résultats des exercices 2016, 2017 ont été excellents et il en sera sans doute de même pour 2018, grâce notamment à une maîtrise des charges directement influençables par la Commune et l'évolution favorable des recettes fiscales, essentiellement sur les personnes physiques.

Bien que l'on puisse s'attendre à une poursuite de la croissance des recettes fiscales en 2019, l'augmentation considérable des charges cantonales en 2019, suite aux conséquences estimées de la RIE III vaudoise et la nouvelle péréquation 2019-2021, va impacter de manière déterminante la marge d'autofinancement et par corolaire les comptes 2019, dont le résultat sera probablement nul ou négatif.

Si les charges liées devaient continuer à évoluer de la sorte, afin de pouvoir assurer l'équilibre du compte de fonctionnement et financer les amortissements des investissements majeurs à venir (Collège Courbet, rénovation du Château, travaux d'infrastructures), une augmentation de l'impôt communal pourrait s'avérer incontournable pour les années ultérieures, sachant que de potentielles mesures d'économie au niveau du ménage communal ne permettront pas de compenser ces charges supplémentaires.

## 5. Conclusions

En conclusion, il vous est demandé, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,


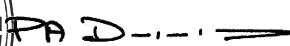
- vu le préavis municipal N° 16/2018,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,


### décide :

- d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2019 tel que présenté et prévoyant :

Charges	Fr.	72'696'350.--
Revenus	Fr.	71'084'058.--
Déficit présumé	Fr.	-1'612'292.--

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :  Le secrétaire : 

 **Alain Grangier** **Pierre-A. Dupertuis**

The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE LA TOUR-DE-PEILZ' around the perimeter. Inside the seal, it says 'CANTON DE LA TOUR-DE-PEILZ' and 'LIBERTÉ ET PATRIE'.

Délégué municipal : M. Jean-Pierre Schwab

Adopté par la Municipalité : le 15 octobre 2018